

**Assemblée générale**

Distr. générale  
27 août 1998  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-deuxième session**

Point 163 de l'ordre du jour

**Élection de juges du Tribunal international chargé  
de poursuivre les personnes présumées responsables  
de violations graves du droit international humanitaire  
commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991****Lettre datée du 27 août 1998, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Conseil de sécurité**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la résolution 1191 (1998), que le Conseil de sécurité a adoptée à sa 3919<sup>e</sup> séance, le 27 août 1998.

Le texte de la résolution 1191 (1998) se lit comme suit :

*«Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant ses résolutions 808 (1993) du 22 février 1993, 827 (1993) du 25 mai 1993 et 1166 (1998) du 13 mai 1998,*

*Ayant décidé d'examiner les candidatures aux postes de juge au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie reçues par le Secrétaire général au 4 août 1998,*

*Transmet à l'Assemblée générale la liste de candidats ci-après, conformément à l'article 13 d) du Statut du Tribunal international :*

M. Mohamed Bennouna (Maroc)  
M. David Hunt (Australie)  
M. Per-Johan Lindholm (Finlande)  
M. Hugo Anibal Llanos Mansilla (Chili)  
M. Patrick Robinson (Jamaïque)  
M. Jan Skupinski (Pologne)  
M. S. W. B. Vadugodapitiya (Sri Lanka)  
M. Luis Valencia-Rodríguez (Équateur)  
M. Peter H. Wilkitzki (Allemagne)»

Le Président du Conseil de sécurité  
(*Signé*) Danilo **Türk**